

Le contrat *de la* dime



SABBAT APRÈS-MIDI

Lecture de la semaine: *Genèse 14:18-20; Mal. 3:10; Deut. 12:5-14; Lévit. 27:30; 1 Rois 17:9-16; 1 Corinthiens 4:1, 2.*

Verset à mémoriser: « Apportez à la maison du trésor toutes les dimes, afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison; mettez-moi de la sorte à l'épreuve, dit l'Éternel des armées. Et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance » (*Malachie 3:10, LSG*).

Genèse 14 rapporte le récit d'Abram revenant d'une mission de sauvetage à succès, au cours de laquelle il avait sauvé son neveu Lot, la famille de Lot et les autres personnes enlevées à Sodome. Le roi de Sodome était si reconnaissant pour le sauvetage qu'il offrit à Abram tout le butin de guerre. Abram, non seulement refusa l'offre, mais il donna aussi à Melchisédek une dime de tout ce qu'il possédait.

Juste après l'expérience de la dime d'Abram, le Seigneur dit: « ne crains point; je suis ton bouclier, et ta récompense sera très grande » (*Genèse 15:1, LSG*). En effet, le Seigneur disait à Abram: « Ne t'inquiète pas. Je serai ton protecteur et ton pourvoyeur. » Puis, longtemps après, Moïse dit à Israël alors qu'ils étaient sur le point d'entrer en Canaan: « Tu lèveras la dime de tout ce que produira ta semence, de ce que rapportera ton champ chaque année... afin que tu apprennes à craindre toujours l'Éternel, ton Dieu » (*Deut. 14:22, 23, LSG*).

Ellen G. White écrit: « Le système de la dime remonte bien au-delà de Moïse. Dieu a demandé aux hommes des offrandes pour des buts religieux bien avant de donner à Moïse des indications précises concernant la dime. Il faut remonter pour cela aux jours d'Adam » *Témoignages pour l'église*, vol. 1, p. 428.

Que signifie toutes ces choses pour nous aujourd'hui?

* Étudiez cette leçon pour le sabbat 21 janvier.

La dime est égale à un dixième

Les dictionnaires définissent la dime comme étant « une dixième partie de quelque chose » ou « 10 pourcent ». Cette définition est probablement tirée du récit biblique. La dime est simplement le retour de 10% de notre revenu, ou gain, à Dieu. Nous comprenons que tout ce que nous avons Lui appartient en premier lieu. La loi sur la dime donnée à Israël au mont Sinaï souligne que la dime est sainte et appartient à Dieu (*voir Lev. 27:30, 32*). Dieu ne demande que Ses 10%. Nos offrandes de gratitude sont différentes de la dime. La dime est le témoignage minimum de notre engagement chrétien. Nulle part dans la Bible nous ne trouvons la moindre indication que la part de Dieu est inférieure à un dixième.

Lisez Genèse 14:18-20 et Hébreux 7:1-9. **Quelle a été la réaction d’Abram à sa rencontre avec Melchisédek? Que nous apprend cela sur jusqu’où remonte l’histoire de la pratique de la dime?**

La première mention de la dime dans la Bible se trouve dans Genèse 14, qui raconte l’histoire de la rencontre de Melchisédek avec Abram. La dernière mention de la dime dans la Bible rappelle la même rencontre, et le mot « dime » est encore utilisé (*voir Heb. 7:1-9*). Notez dans l’histoire des Hébreux que ni Melchisédek ni Christ n’était de la tribu de Lévi, de sorte que la dime précède et suit l’élection des Lévites. La dime n’est pas exclusivement une coutume juive et ne provient pas des Hébreux du Sinaï.

Lisez Genèse 28:13, 14, 20-22. **Qu’a promis Dieu de faire pour Jacob, et quelle a été la réponse de Jacob à Dieu?**

Quand Jacob quitta la maison, fuyant son frère en colère, Ésaü, il rêva une nuit, d’une échelle qui montait de la terre au ciel. Les anges montaient et descendaient dessus. Et Dieu se tenait au sommet et promit d’être avec Jacob et de le ramener un jour à la maison. Ce jeune homme célibataire avait vécu une véritable expérience de conversion et dit: « l’Éternel sera mon Dieu... et je te donnerai la dime de tout ce que tu me donneras » (*Genèse 28:21, 22, LSG*).

Pourquoi est-il important de comprendre que la dime, tout comme le sabbat, ne provenait pas de l’ancien système juridique ou même religieux des israélites? Quel message devrions-nous, nous qui vivons après la croix, tirer de cette vérité?

Où se trouve la maison du trésor?

Lisez Malachie 3:10. **Que pouvons-nous apprendre de ce verset sur l'endroit où notre dime devrait être rendue?**

Bien qu'il n'y ait pas de directives spécifiques dans ce texte, il est néanmoins évident que le peuple de Dieu savait ce que signifiait « maison du trésor ». Dieu inclut ceci dans Ses directives: « afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison » (*LSG*). Le peuple comprit que la maison de Dieu était initialement le sanctuaire – la tente élaborée, construite par des instructions spécifiques données à Moïse au mont Sinaï. Plus tard, quand Israël vécut en terre promise, l'emplacement central était d'abord à Silo, puis plus en permanence au temple de Jérusalem.

Lisez Deutéronome 12:5-14. **Ces versets n'indiquent pas que les enfants de Dieu pourraient agir selon leur propre désir quant à l'endroit où leur dime serait déposée. Quels principes pouvons-nous tirer de ces versets pour nous-mêmes aujourd'hui?**

En tant que membres de la famille de Dieu, nous désirons comprendre et pratiquer Sa volonté concernant ce qu'il faut faire de notre dime. Dans le récit biblique, nous apprenons que trois fois par an – la Pâque, la Pentecôte et la fête des tabernacles (*Exode 23:14-17*) – le peuple de Dieu devait se rendre à Jérusalem pour apporter personnellement sa dime et ses offrandes, louer et adorer Dieu. Puis les Lévites distribuaient la dime à leurs frères sur toute la terre d'Israël (*voir 2 Chron. 31:11-21, Neh. 12:44-47, Neh. 13:8-14*). En harmonie avec ce principe biblique de maison du trésor, l'Église adventiste du septième jour a désigné les Fédérations, les Missions et les Unions d'églises locales comme étant des maisons du trésor au nom de l'église mondiale, et à partir desquelles les serviteurs de Dieu sont rémunérés.

Pour la commodité des membres d'église, la dime est apportée à l'église locale, lieu où, dans le cadre de leur expérience de culte, les membres apportent leurs dimes et leurs offrandes à Dieu, bien que certains utilisent le système de paiement en ligne. Les trésoriers locaux transmettent ensuite la dime à la maison du trésor de la Fédération. Ce système de gestion de la dime, décrit et ordonné par Dieu, permet à l'Église adventiste du septième jour d'avoir un impact mondial et croissant dans le monde.

Imaginez que chacun décide de donner sa dime à qui il veut, au détriment de l'Église adventiste elle-même. Qu'arriverait-il à notre église? Pourquoi cette pratique est-elle donc une si mauvaise idée et contraire aux Écritures?

Le but de la dime

Lisez Lévitique 27:30 et Nombres 18:21, 24. **Que propose Dieu de faire de la dime?**

Dieu étant propriétaire de tout (*Ps. 24:1*), Il n'a évidemment pas besoin d'argent. Mais puisque la dime est à Lui, Il nous dit quoi en faire, c'est-à-dire, utiliser Sa dime pour soutenir le ministère de l'évangile. Et, par conséquent, les besoins des ministres sont pris en charge avec la dime de Dieu. La tribu de Lévi – la force ministérielle dans l'Ancien Testament – n'avait pas reçu de grandes propriétés, comme le reste des tribus. Levi avait reçu certaines villes, y compris les villes de refuge, ayant suffisamment de terres autour d'elles pour des jardins personnels. Ils étaient soutenus par la dime des autres tribus, et donnaient eux-mêmes la dime de leurs revenus.

Lisez Actes 20:35. **Quel message trouve-t-on ici, et comment cela se rapporte-t-il à la question de la dime?**

La dime est importante parce qu'elle nous aide à établir une relation de confiance avec Dieu. Prendre un dixième de votre revenu et le « donner » (bien que, techniquement, il appartienne à Dieu de toute façon) est vraiment un acte de foi, et ce n'est qu'en exerçant la foi que votre foi grandira.

Pensez aussi, par exemple, à la fin des temps, quand ceux qui seront fidèles ne pourront ni acheter ni vendre, comme le décrit Apocalypse 13-14 (voir la semaine 11). Une confiance en Dieu et en Ses providences, Sa puissance et Son amour, sera d'une importance primordiale quand il semblera que tout le monde est contre nous. Le fait de rendre fidèlement la dime peut certainement aider à développer cette confiance. Même avant l'arrivée de ce moment, il est crucial pour nous tous d'apprendre à faire confiance à Dieu, quelle que soit notre situation.

Une deuxième grande raison de la fidélité financière est le fait d'accéder aux bénédictions tangibles que Dieu promet. Dans le cadre du contrat de la dime, Dieu a promis des bénédictions qui sont si grandes que nous n'aurons pas assez de place pour les recevoir. Avec notre surplus, nous pouvons aider les autres et soutenir l'œuvre de Dieu avec nos offrandes.

De quelles manières avez-vous fait l'expérience de la grande vérité qu'il y a, en effet, « plus de bénédiction à donner qu'à recevoir »?

Dime sur le revenu brut ou net?

Nous calculons notre dime à partir de notre « revenu » si nous sommes payés à l'heure ou si nous sommes salariés, et nous la calculons à partir de notre « bénéfice » ou notre profit si nous sommes travailleurs indépendants et avons notre propre entreprise. Dans de nombreux pays, le gouvernement prélève des impôts sur le salaire du travailleur pour couvrir le coût des services rendus à la population, tels que la sécurité, les routes et les ponts, les allocations de chômage, etc. La question du brut ou du net consiste principalement à savoir si nous devons rendre la dime sur nos revenus avant ou après la déduction de ces impôts. Ceux qui sont des travailleurs autonomes peuvent légitimement déduire leur bénéfice réel du chiffre d'affaires avant que leurs impôts personnels ne soient déduits. Les études sur les habitudes de don des membres de l'Église adventiste du septième jour révèlent que la majorité des membres prélève la dime sur le revenu brut, c'est-à-dire avant que les impôts ne soient prélevés.

Lisez 1 Rois 17:9-16. Quelle était la situation de la veuve avant qu'Élie ne vienne à elle? Qu'est-ce que le prophète lui avait demandé de faire d'abord avant de prendre soin d'elle-même et de son fils? Que pouvons-nous apprendre de ce récit sur la question à l'étude?

Dieu avait dit à la veuve de Sarepta qu'un homme de Dieu viendrait la voir (*1 Rois 17:9*). Quand Élie y était allé, elle expliqua sa situation désastreuse. Élie demanda d'abord un verre d'eau, puis ajouta: « Ne crains point, rentre, fais comme tu as dit. Seulement, prépare-moi d'abord avec cela un petit gâteau, et tu me l'apporteras; tu en feras ensuite pour toi et pour ton fils. Car ainsi parle l'Éternel, le Dieu d'Israël: La farine qui est dans le pot ne manquera point et l'huile qui est dans la cruche ne diminuera point, jusqu'au jour où l'Éternel fera tomber de la pluie sur la face du sol » (*1 Rois 17:13, 14, LSG*).

Avait-il dit cela par égoïsme, ou était-il simplement en train de tester la foi de la femme, lui permettant d'exercer sa foi? La réponse devrait être évidente.

Il revient à tout un chacun de nous de décider de prélever la dime sur son revenu brut ou net. L'Église n'impose pas ce que nous devrions faire, et à juste titre. En fin de compte, chacun doit faire son propre choix, et quoi que nous fassions, nous ne devons pas juger ceux qui le font différemment. Chacun de nous, individuellement, doit répondre à Dieu, et à Dieu seul, de ses choix. « Chacun doit être son propre répartiteur et donner selon ce qu'il a résolu en son cœur. » Ellen G. White, *Témoignages pour l'église*, vol. 1, p. 631.

Comment expliqueriez-vous à quelqu'un qui n'a jamais prélevé la dime, les bénédictions qui viennent du fait de le faire? Quelles sont ces bénédictions et comment le prélèvement de la dime renforce-t-il votre foi?

Une dime honnête ou fidèle

Lisez 1 Corinthiens 4:1, 2. En tant qu'enfants de Dieu et intendants de Ses bénédictions, quel genre de personnes sommes-nous appelés à être?

Alors, que signifie le fait d'être fidèle dans le prélèvement de la dime? Cette semaine, nous avons passé en revue plusieurs des éléments constitutifs de la dime:

1. Le montant, qui est un dixième, ou 10%, de notre revenu ou de notre bénéfice.

2. Emmenée à la maison du trésor, l'endroit d'où les ministres de l'évangile sont rémunérés.

3. Honorer Dieu avec la première partie de nos revenus.

4. Utilisée pour un bon but – le soutien du ministère.

Il est de notre responsabilité, en tant que membres d'église, de défendre les trois premiers points et il incombe aux gestionnaires de la maison du trésor de s'assurer que les fonds de la dime sont utilisés correctement.

Et, de plus, contrairement à nos offrandes, la dime n'est pas discrétionnaire de notre part. La dime et la maison du trésor font toutes deux partie de notre responsabilité. Nous n'en définissons pas les paramètres, Dieu le fait. Si je ne retourne pas les 10% de mon « revenu », je ne donne pas vraiment la dime; et si je n'apporte pas ces 10% à « la maison du trésor », je ne donne pas vraiment la dime non plus.

Lisez Matthieu 25:19-21. Quand sommes-nous appelés à rendre compte de notre gestion des fonds de Dieu? Qu'avait-on dit à ceux qui ont été financièrement fidèles?

« “Apportez à la maison du trésor toute la dime” (*Malachie 3 :10*) est l'ordre de Dieu. Ce n'est pas un appel à la reconnaissance ou à la générosité. Il n'y a là qu'une simple question d'honnêteté. La dime appartient au Seigneur; il nous demande de lui rendre ce qui lui appartient. » Ellen G. White, *Education*, p. 112. Gérer pour Dieu est un privilège unique – et aussi une responsabilité. Il nous bénit et nous soutient et ne demande qu'un dixième, puis Il utilise Sa dime pour subvenir aux besoins de ceux qui sont dans le ministère, comme Il l'avait fait pour la tribu de Lévi à l'époque de l'ancien Israël.

Certains soutiennent qu'ils n'aiment pas la façon dont l'argent de leur dime est utilisé et donc, soit ils ne donnent plus la dime, ou ils envoient la dime ailleurs. Toutefois, où Dieu a-t-Il dit: « Apportez à la maison du trésor toute la dime, mais seulement si vous êtes sûr que la maison du trésor l'utilise correctement »

Réflexion avancée: Lisez l'écrit le plus compréhensif d'Ellen G. White sur la dime dans: *Testimonies for the Church*, vol. 9, pp. 245-252. Étudiez la Section III du sous-titre: *Counsels on Stewardship*, p. 65 à 107. « Si les dimes sont apportées à la maison du trésor, la bénédiction de Dieu se répandra sur celui qui obéit... Si tous ceux qui prétendent croire à la vérité donnaient à Dieu la dime qui lui appartient et se soumettaient à sa volonté, le trésor serait abondamment pourvu des moyens nécessaires à l'avancement de la grande œuvre du salut. » Ellen G. White, *Témoignages pour l'église*, vol. 1, p. 430. C'est une déclaration merveilleuse. Si nous donnions tous nos dimes fidèlement, Dieu nous bénirait avec des fonds pour augmenter nos offrandes de 1000%. « Le contrat que Dieu a fait avec l'homme se trouve dans le troisième chapitre de Malachie. Là, le Seigneur précise Sa part du contrat qui consiste à accorder Ses abondantes bénédictions à ceux qui Lui rendront fidèlement la dime et les offrandes. » (Ellen G. White, *Review and Herald*, 17 décembre 1901.)

« Chacun doit se souvenir que les droits divins priment tous les autres. Le Seigneur nous comble de ses bienfaits, et selon le contrat qu'il a passé avec l'homme, la dixième partie de son revenu doit lui être restituée. Il a fait de nous ses économes, et au sujet de la dixième partie des biens qu'il nous a confiés, il dit: Elle m'appartient. Nous devons donc lui rendre cette dixième partie. C'est le Christ qui a présidé à cet arrangement. » Ellen G. White, *Témoignages pour l'église*, vol. 3, p. 38.

Discussion:

- ① Attardez-vous davantage sur cette idée que la pratique existait bien avant l'ancien Israël. Comment ce fait nous aide-t-il à comprendre la perpétuité de cette obligation de notre part devant Dieu?
- ② En classe, discutez de la question posée à la fin de l'étude de lundi. Pensez à ce qui se passerait si les gens décidaient d'envoyer leur dime ailleurs. Qu'arriverait-il à notre église? Aurions-nous encore une église? Qu'y a-t-il de mal au fait de dire: eh bien, ma dime est si petite par rapport à tout le reste, cela n'a pas d'importance? Et si tout le monde pensait ainsi?
- ③ Partagez avec les autres ce que vous avez appris et vécu en prélevant la dime. Que pouvez-vous enseigner aux autres sur cette pratique?

Histoire Missionnaire

Test du sabbat au Malawi

Par **SHERON NDHLOVU**

Un collège au Malawi créa de la consternation parmi ses étudiants adventistes du septième jour en programmant des examens finaux le jour du sabbat du septième jour.

Lucy était bouleversée. Elle et d'autres étudiants adventistes du Karonga Teachers Training College, propriété de l'État, avaient reçu des bourses pour devenir enseignants. Mais maintenant, leur avenir semblait incertain.

Les étudiants adventistes s'étaient réunis pour discuter de leur dilemme. C'était en 2006. Le Malawi était confronté à une pénurie alimentaire qui avait incité le gouvernement à court d'argent à demander aux collèges d'État de réduire le nombre de jours que les étudiants passaient sur le campus. En conséquence, le collège de Lucy avait reprogrammé les examens finaux précédemment prévus sur le lundi et mardi au samedi.

Les adventistes décidèrent de demander au collège de reconsidérer le jour des examens, et plusieurs étaient allés au bureau du directeur. Leur appel fut rejeté. Pour aggraver la situation, d'autres étudiants commencèrent à se moquer d'eux et de leur croyance.

Lucy regardait avec consternation les camarades de classe se plier à la pression et accepter de passer les examens le jour du sabbat. Mais elle et trois autres personnes résistèrent à l'épreuve. Ils honoraient le Seigneur du Sabbat. Ils prièrent et se rendirent au bureau du directeur pour faire appel une deuxième fois.

Au bureau, Lucy s'était sentie honteuse et insultée. On lui rappela qu'elle avait le privilège d'avoir une bourse d'État et on lui dit d'étudier pour le bien de ses enfants, qu'elle élevait après la mort récente de son mari. L'humiliation n'avait pas amené Lucy à changer d'avis. Elle croyait que Dieu l'aiderait. Le deuxième appel fut aussi rejeté. Lucy et ses trois camarades de classe continuaient de prier, et ils demandèrent au pasteur du district de prier aussi. Le pasteur s'était entretenu avec le président de l'Église adventiste au Malawi, qui, à son tour, demanda aux autorités de l'État d'intervenir. Les adventistes faisaient face aux examens du sabbat à travers le Malawi.

Brusquement, le collège annula sa décision et ramena les examens à leur ancien horaire. Le changement soudain sema la confusion sur le campus, mais tous les étudiants et les professeurs savaient une chose: les prières de quatre adventistes fidèles avaient été exaucées d'une manière puissante. « Dieu est intervenu », déclara Lucy

Nyirenda, qui avait été reçue aux examens et était devenue enseignante. « Il a promis qu'Il n'abandonnerait jamais les Siens. »

Lucie aime revendiquer la promesse de Dieu de Deutéronome 31:6: « Fortifiez-vous et ayez du courage! Ne craignez point et ne soyez point effrayés devant eux; car l'Éternel, ton Dieu, marchera lui-même avec toi, il ne te délaissera point, il ne t'abandonnera point » (LSG).



Merci pour votre offrande du treizième sabbat de ce trimestre qui soutiendra l'éducation adventiste dans la Division de l'Afrique de l'Est et du Centre, aidant les étudiants à fréquenter des établissements d'enseignement où ils n'auront jamais à passer les examens le sabbat.